

## **REGLEMENT DE L'APPEL A PROJETS** **« ENTREPRENDRE AUTREMENT AU BURKINA FASO »** **EDITION 2018**

### **Art. 1 OBJET**

“Entreprendre Autrement” est un appel à projets lancé par le Campus de l'innovation, consortium d'acteurs réunis pour accompagner et soutenir l'innovation au Burkina Faso depuis 2016, et plus précisément pour rapprocher le monde de la recherche et l'entrepreneuriat.

Cet appel a pour objet d'identifier et d'accompagner les projets innovants alliant recherche scientifique & impact social dans le développement de leur entreprise.

### **Art. 2 ORGANISATEURS**

Le présent appel à projets est donc co-organisé par l'ensemble des membres du Campus de l'Innovation, soit :

- L'Institut pour le Recherche & le développement (IRD)
- La Fabrique (incubateur d'entreprises sociales)
- Le Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD)
- Le Fonds National pour la Recherche, l'Innovation & le Développement (FONRID)
- L'Agence Nationale pour la Valorisation de la Recherche (ANVAR)
- SoScience (Cabinet de conseil en Recherche & Innovation Responsable)

### **Art. 3 PRIX**

Le présent concours a pour objectif de mettre à disposition certains moyens humains et expertises permettant au lauréat d'accélérer le développement de son projet / de son entreprise.

Aussi, à l'issue du présent appel à projets, 3 lauréats seront sélectionnés et pourront bénéficier de :

- Douze mois d'accompagnement par La Fabrique, incubateur d'entreprises sociales, grâce à la mise à disposition d'un chargé d'accompagnement mobilisé à tiers temps sur chacun des projets retenus.
- Si besoin, une place dans l'espace de co-working de La Fabrique au tarif préférentiel réservé aux incubés pendant 12 mois.
- Un appui en Recherche & Développement grâce à la mobilisation ponctuelle et définie selon les besoins des lauréats des membres du Campus de l'innovation et de leurs partenaires scientifiques.

#### **Art. 4 CRITÈRES ET ÉLIGIBILITÉ**

Pour participer au présent appel à projets, tout candidat doit :

- Etre le porteur principal du projet et avoir pour activité principale la conduite du projet soumis ;
- Présenter un projet / une entreprise développée(e) au Burkina Faso ;
- Etre francophone ;
- Etre disponible pendant les 12 mois d'accompagnement.

Le jury de sélection jugera les candidatures selon les critères suivants :

- Le caractère innovant & scientifique du projet présenté ;
- Le potentiel d'impact social/environnemental (mesurable) du projet ;
- La capacité de l'entrepreneur à porter le projet (compétences techniques-académiques et/ou expériences en lien avec le projet, engagement, disponibilité).

#### **Art. 5 ENREGISTREMENT DES CANDIDATURES**

L'enregistrement des candidatures se fait uniquement par l'intermédiaire du dossier de candidature à télécharger sur le site d'Entreprendre Autrement (voir annexe), à renvoyer complet à l'adresse mail suivante : [contact@entreprendreautrement-bf.com](mailto:contact@entreprendreautrement-bf.com).

Un seul dossier de candidature peut être déposé par entreprise et par personne.

Les candidats auront jusqu'au 15 Juillet 2018 à 23h59 pour remplir et retourner le dossier de candidature.

Ne seront pas enregistrés :

- Les dossiers non complets ou non conformes au canevas
- Les dossiers déposés par une autre voie que celle énoncée ci-dessus
- Les dossiers déposés après la date énoncée ci-dessus

## **Art. 6 PROCESSUS DE SÉLECTION & DÉROULEMENT DE L'APPEL À PROJETS**

Pour l'édition 2018, les différentes phases de l'appel à projets sont les suivantes :

- 15 juillet : date limite de soumission des dossiers de candidature complétés
- Entre le 20 et le 25 juillet : pré-sélection de 10 à 15 dossiers par un premier comité de lecture et par un pool d'experts scientifiques
- Entre le 30 juillet et le 3 août 2018 : sélection des 3 lauréats par des entretiens avec les candidats pré-sélectionnés avec un jury d'experts (présentation de 15 minutes des candidats suivie de 30 minutes de questions/réponses par le jury du comité de sélection)
- 15 août 2018 : annonce des résultats définitifs

L'ensemble des candidats (sélectionnés ou non) recevront une réponse à leur dossier de candidature.

Aucune réclamation ne pourra être faite concernant les décisions du jury qui demeureront souveraines. En cas de désistement d'un des 3 lauréats, le jury de sélection pourra nommer les candidats en liste d'attente identifiés lors des entretiens.

## **Art. 7 PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Les participants certifient que le contenu présenté dans leurs dossiers de candidature est entièrement original, libre de tous droits, et ne contient aucune reproduction ou emprunt, même partiel, à une autre œuvre ou société.

Le participant garantit détenir, directement ou par voie de licence, tous les droits de propriété intellectuelle et industrielle nécessaires à la présentation, au développement et à la commercialisation du produit ou de la solution présentée.

Le présent appel à projets ne confère aucune licence à l'organisateur sur le produit ou la solution.

Le participant fera son affaire de toute contestation par un tiers liée aux droits de propriété intellectuelle attachés au produit ou solution proposée et tiendra l'organisateur indemne de toutes conséquences de ce fait, notamment financières.

## **Art. 8 CONFIDENTIALITE ET DONNEES PERSONNELLES**

Le contenu technique et financier des dossiers de candidature ainsi que les délibérations du jury restent confidentiels.

L'organisateur, et les membres du jury, s'engagent à traiter les informations confidentielles des participants avec la plus grande précaution, et à ne pas les divulguer sans autorisation préalable du participant à la condition que celles-ci aient été préalablement identifiées comme « confidentielles » par le participant.

Néanmoins, dans le cadre de la communication associée à l'appel à projets (avant, pendant et après l'événement) l'organisateur est autorisé à titre gratuit à :

- Communiquer à la presse et publier sur son site, la dénomination sociale, le nom et le contact du participant ;
- Rendre publiques les caractéristiques essentielles et non confidentielles des projets présentés, sans contrepartie de quelque nature que ce soit ;
- Reproduire ou exploiter l'image des participants et des membres du jury.

Il est rappelé que pour participer à l'appel à projets, les participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant et concernant leur produit. Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique : elles sont nécessaires à la prise en compte de leur participation et au processus de sélection. Toutefois, un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données peut être exercé à tout moment par écrit à l'adresse : [contact@entreprendreautrement-bf.com](mailto:contact@entreprendreautrement-bf.com)

## **Art. 9 ENGAGEMENT DES CANDIDATS & OBLIGATIONS**

Les participants s'engagent à :

- Garantir la sincérité et la véracité des informations qu'ils fournissent. Toute imprécision ou omission susceptible d'introduire un jugement erroné entraînera l'annulation du dossier de candidature. Tout dossier illisible, incomplet, portant des indications d'identité ou d'adresse fausses sera considéré comme nul ;

- Venir présenter leur projet oralement aux lieux et dates de convocation qui leur seront indiqués individuellement et à participer à toutes les étapes du processus, selon les indications qui leur seront communiquées ;
- Fournir à l'organisateur, tout élément que le jury jugera nécessaire afin de mener à bien le processus de sélection ;
- Pour le cas où ils ne seraient pas sélectionnés, ne demander aucune contrepartie à l'organisateur.

La participation à l'appel à projets implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Les participants ont l'obligation de s'y conformer.

Les participants qui remporteront l'appel à projets autorisent l'organisateur à utiliser ses noms, prénoms dans toute manifestation promotionnelle, sur le site Internet de l'organisateur et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que les services proposés dans le cadre de l'appel à projets.

#### **Art. 10      LIMITATION DE RESPONSABILITÉS**

L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable du dysfonctionnement du réseau Internet, du bon envoi et de la bonne réception des mails, de la mauvaise diffusion de l'appel à projets, de sa suspension ou de son annulation.

L'organisateur se réserve le droit de modifier, d'écourter, de proroger ou d'annuler le présent appel à projets selon les circonstances sans avoir à en justifier les raisons, et sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait. Cette annulation ne donne droit à aucun dédommagement.

De même que la modification de la date et du lieu des différentes étapes de sélection du concours ne donne pas droit à un dédommagement.

L'organisateur se réserve le droit de ne sélectionner aucun projet, si le niveau des projets des participants est jugé insuffisant par le jury.

Les frais engagés par les participants dans le cadre de l'appel à projets restent à la charge des participants et ne peuvent donner lieu à un quelconque remboursement.

## **Art. 11 RÈGLEMENT**

Le règlement est disponible pendant toute la durée de l'appel à projets sur le site <http://entreprendreautrement-bf.com>.

Le présent règlement pourra être modifié ou complété sans avis préalable par l'organisateur. Toute modification éventuelle du présent règlement sera communiquée aux participants par email et mise en ligne sur le site Internet de l'appel à projets mentionné ci-dessus.

Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation du présent règlement ou qui ne serait pas prévue par celui-ci sera tranchée par l'organisateur.

## **Art. 12 CONTACT**

Coordination du Concours : La Fabrique, pour le Campus de l'innovation

E-mail : [contact@entreprendreautrement-bf.com](mailto:contact@entreprendreautrement-bf.com)

Site officiel : [www.entreprendreautrement-bf.com](http://www.entreprendreautrement-bf.com)

Contact presse et partenariat : [contact@entreprendreautrement-bf.com](mailto:contact@entreprendreautrement-bf.com)



Un concours entrepreneurial lancé par le



## ANNEXE

# DOSSIER DE CANDIDATURE

## 1. SYNTHÈSE

Décrivez brièvement le besoin ou le problème que vous avez identifié.

Quelle est l'opportunité entrepreneuriale que vous avez identifiée ?

## 2. DESCRIPTION DU BESOIN

Quel est le désir des futurs utilisateurs de votre solution ?

Qui ressent le plus fortement ce besoin ?

Quelles sont les solutions actuelles qui s'offrent à eux ?

Quels sont les avantages et inconvénients de chacune de ces solutions alternatives ?

Solutions alternatives	Avantage	Inconvénient

## 3. VOS HYPOTHESES DE REUSSITE

Quelle solution proposez-vous afin de répondre ce besoin/problème ?

Sous quelles conditions vos utilisateurs sont-ils prêts à recourir à votre solution ?

Comment votre solution améliorera-t-elle la vie de vos clients ? Comment vont-ils bénéficier de votre solution ?



#### 4. VOTRE SOLUTION

Avez-vous déjà testé votre solution?

Si oui, que cherchez-vous à vérifier?

Si non, que faudrait-il tester avant de lancer sur le marché votre solution ?

Décrivez brièvement comment fonctionne votre solution.

Décrivez les avantages

Décrivez les inconvénients

Votre solution nécessite-t-elle des investissements matériels? Si oui, lesquels?

#### 5. VOTRE PLAN D'ACTION

Qu'avez-vous fait jusqu'à maintenant?

Quels sont les obstacles opérationnels que vous avez rencontré pour avancer dans votre projet?

Quel type de compétence vous manque-t-il pour avancer?

Quelles sont vos prochaines étapes de travail?

**ENVOYEZ CE DOSSIER COMPLETE  
AVANT LE 08 JUILLET 2018 MINUIT  
[contact@entrepreneuraurement-bf.com](mailto:contact@entrepreneuraurement-bf.com)**